



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

**Section syndicale
SAFRAN Aircraft Engines Villaroche
Syndicat des Travailleurs de la
Métallurgie 77**

Jeudi 01 février 2018

Les négociations salariales 2018 ont commencé Lentement !

Après un bilan 2017 et une première réunion de propositions pour 2018 entre les Délégués Syndicaux Centraux (DSC) des organisations syndicales représentatives de SAE (CFDT, CFE-CGC et CGT) et la Direction Générale, les premiers chiffres annoncés pour les NAO ne sont pas à la hauteur des efforts demandés pour tenir les objectifs en 2018 !!!

Pour mémoire et bilan, rappelons le résultat des NAO 2017 :

L'accord salarial 2017 a été conclu avec la CFDT et la CFE-CGC.

Pour les non-cadres (hors niveaux VI) :

- **Une augmentation générale de 351 € pour tous au 1er janvier** (contre 275€ en 2016).
- **Un budget d'augmentations Individuelles** de 1,3 % dès le 1^{er} mars. Soit un bilan de :
 - ⇒ 3713 mesures d'augmentation individuelle; soit 58.7 % de l'effectif «collaborateurs» (contre 55,97% en 2016). 2814 augmentations individuelles et 899 promotions soit 14,2 % de l'effectif «collaborateurs» (contre 13,4 % en 2016)
 - ⇒ Le montant moyen d'une augmentation pour promotion aura été de 3% du salaire (contre 3,1 % en 2016) et celui pour une augmentation individuelle de 2,3 % du salaire (contre 2,4 % en 2016).
- **Un 13ème mois plancher de 3400 € pour les niveaux V et de 1,65 fois le mini société** (2485 €) pour les niveaux I à IV : 780 bénéficiaires (285 € de gain en moyenne).
- **Une Garantie d'augmentation de salaire pluriannuelle** de 3% (sur les années 2014 /2015/ 2016) : 45 bénéficiaires (86 € en moyenne)
- **La Prime d'équipe revalorisée à hauteur de 2%**
- **La participation employeur à l'abonnement transport porté à 70%** (60% en 2016)
- **Un budget « égalité Professionnelle » de 0,1% entièrement utilisé** (contrairement à 2016)
- **La revalorisation de 1% de la valeur du point et de la part fixe** (rien en 2016)

Pour les Ingénieurs, Cadres et Niveaux VI:

- **Un budget d'augmentations Individuelles** prévu par l'accord était de 2,10 % d'augmentations individuelles (contre 1,85% en 2016) au 1^{er} janvier 2017 + 0,15% spécifiques au titre des promotions.

Soit un bilan de :

⇒ 706 mesures (796 en 2016) **pour les niveaux VI** (93.5% de l'effectif, contre 97,3% en 2016), dont 72 promotions (69 en 2016) avec une moyenne de mesures à 2,4 % (2 % en 2016).

⇒ 4478 mesures (4630 en 2016) **pour les Ingénieurs et Cadres**, dont 307 promotions - hors promotions en position II - (320 en 2016) soit 94,90 % de l'effectif (94,6 % en 2016) avec une moyenne comprise entre 2,3 et 2,8 %, suivant les établissements (contre une moyenne comprise entre 2 et 2,5 % en 2016).

- **Un 13ème mois plancher de 3890 €** (1997 bénéficiaires)
- **Une Garantie d'augmentation de salaire pluriannuelle de 3%** (sur les années 2014/2015/2016) : 39 bénéficiaires (130 € en moyenne)

- **1 jour par mois de travail exceptionnel à domicile** : 556 bénéficiaires pour environ 1000 jours.
- **Participation employeur à l'abonnement transport porté à 70%** (60% en 2016)
- **Un budget « égalité Professionnelle » de 0,1% entièrement utilisé** (contrairement à 2016)

La Direction doit proposer pour 2018 un programme salarial en progression !

La Direction doit améliorer nettement ces premières propositions du 23 janvier dernier qui comme vous l'avez constaté sont exactement les mêmes que l'année dernière lors de la première réunion de négociation

Pour les Non Cadres (hors niveaux VI) :

- => Une Augmentation Générale (AG) de 0,5 % au 1^{er} janvier (En 2016 : 275 € bruts annuel)
- => Un budget d'augmentations individuelles (AI) de 0,85 % au 1^{er} mars. (En 2016 : 1,3%)

Pour les cadres et niveaux VI :

- => Un budget d'augmentations individuelles (AI) de 1,6 % au 1^{er} janvier. (En 2016 : 2%)

Pourtant, les négociations avaient abouti le 1er Mars 2017 à un accord majoritaire (signé par la CFDT et la CFE-CGC) et, comme on vient de le montrer, le bilan de l'accord 2017 est plutôt en progression par rapport à celui de 2016 !

La CFDT a donc demandé au PDG lors du CCE du 24 janvier que la Direction générale affiche dès la réunion du 6 février des propositions qui soient conformes à ce qu'attendent les personnels.

La CFDT entend donc avancer vite (et bien) dans les négociations pour obtenir un accord 2018 qui soit en progression par rapport à celui de 2017.

La CFDT demande (notamment) pour 2018 :

- ⇒ **Une augmentation générale uniforme au 1^{er} janvier** qui permette à tous de compenser l'inflation et qui permette une progression de pouvoir d'achat pour les plus faibles revenus.
- ⇒ **Un budget d'augmentations individuelles applicable pour tous au 1^{er} janvier** qui permette de reconnaître la **technicité** et les **compétences** de tous, particulièrement en cette période de transition du CFM vers le LEAP qui induit beaucoup de transformations, de remises en causes et de stress.
- ⇒ **Poursuite de la revalorisation du prix du point**
- ⇒ **Des montants planchers élevés pour le 13^{ème} mois**
- ⇒ **La poursuite de la revalorisation de la prime d'équipe**
- ⇒ **Une Garantie d'augmentation de salaire pluriannuelle pour tous**
- ⇒ **La revalorisation des primes d'astreinte et des indemnités kilométriques**
- ⇒ **La reconduction du travail exceptionnel à domicile et son extension aux salariés non-cadres**
- ⇒ **Le reconduction des CESU pour Handicap**
- ⇒ **La mise en place du CESU pour les enfants de salariés de 0 à 3 ans avec rétroactivité sur 2017**
- ⇒ ...

Après avoir entendu les demandes de toutes les organisations syndicales, la Direction doit faire d'autres propositions ! C'est ce que nous jugerons lors de la réunion du 6 février prochain.